

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29  
Votants : 28  
Absent : 1

L'an deux mille neuf  
Le 28 septembre  
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mmes Germaine HACALA, Agnès GIACOMETTI, Claire d'ELBEE, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, , Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, Isabelle LE BARS-FAURISSON, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET.

Pouvoirs :

Mme M.-Hélène GOYA à M. BERCETCHE  
M. Michel LARRETCHÉ à Mme RAGOZIN  
M. Didier PICOT à M. Pascal MARTIN

Absent :

M. Beñat ELIZONDO.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

**OBJET : Subvention relative au programme O.P.A.H. Sud Pays Basque – 2008/2011**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de sa compétence « Habitat » et afin d'assurer la continuité de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), la Communauté de Communes Sud Pays Basque a lancé en 2006 un Programme d'Intérêt Général (PIG Sud Pays Basque).

Pour la commune d'Urrugne, un projet d'aménagement de 1 logement locatif présenté par Mme VEGAS a été validé par l'ANAH le 16 avril 2009 et bénéficie des subventions suivantes :

- ANAH : 35 % des travaux + prime développement durable :	2 702 €
- Communauté de Communes Sud Pays Basque :	296 €
- Conseil Général : prime pour loyer maîtrisé	272 €
- Commune d'Urrugne : 2.5% des travaux	<b>136 €</b>

Après avis favorable de la Commission des Finances du 16 septembre 2009,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE l'attribution de la subvention communale de 136 € pour le projet d'aménagement d'1 logement locatif présenté par Mme VEGAS (imputation à l'article 2042 70 0200)

*Votes pour : 28*

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi  
en Sous-Préfecture :  
Visé le :  
Publié ou notifié le :